



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 1.1.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ERNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**BUDGET PRINCIPAL 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°3**

**BUDGET ANNEXE PORT – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal,

Vu les budgets primitifs votés le 26 mars 2019,

Vu le projet de décision modificative n° 3 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2019,

Vu le projet de décision modificative n°2 concernant le budget annexe des ports pour l'exercice 2019

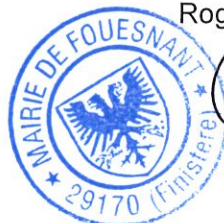
Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ERNAULT et Christian HAMEAU) :

- ☞ adopte la décision modificative n°3, ci-jointe, pour le budget général de la commune ;
- ☞ adopte la décision modificative n°2, ci-jointe, pour le budget annexe des ports ;
- ☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121911-BF

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 1.2.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR 2019 (SUBVENTION CCAS)**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

☞ attribue la subvention suivante, au titre de l'année 2019 :

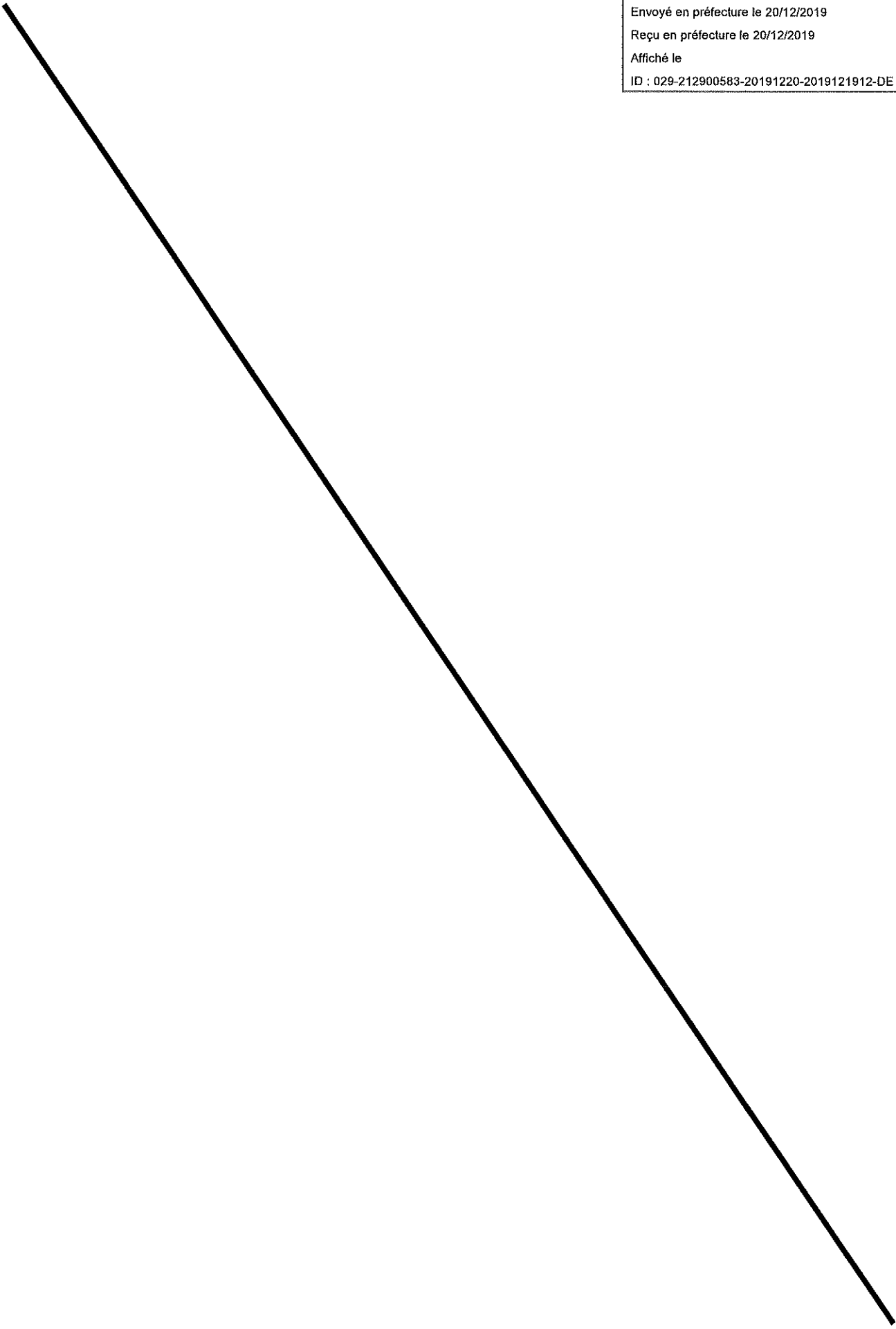
Bénéficiaires	Montant €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - FOUESNANT	10 000,00

☞ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 20 décembre 2019  
Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20191220-2019121912-DE







**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 1.3.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**FIXATION DES TARIFS ET REDEVANCES COMMUNAUX POUR 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu sa précédente délibération n° 1.2. du 17 décembre 2018 fixant les tarifs et redevances communaux pour 2019,

Vu l'avis du Conseil portuaire du 27 novembre 2019 en ce qui concerne les tarifs du service des ports,

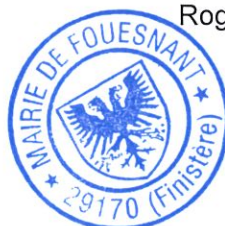
Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte les tarifs et redevances communaux, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme figurant dans les tableaux annexés,
- ☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants, ainsi qu'à signer les contrats de mouillage concernant le service des ports et les conventions d'occupation des différents équipements communaux.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121913-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 1.4.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget général de la commune ainsi que des budgets annexes du service ports, à prévoir avant l'adoption du budget primitif 2020,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ✎ autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites sur les tableaux ci-annexés jusqu'à concurrence des montants déterminés ;
- ✎ s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2020.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121914-DE



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121915-DE

Affiché le 20/12/2019



Feuillet 2019/119

vLB

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 1.5.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNALUT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR**

Le Conseil municipal,

Vu les demandes et les rapports du comptable public de Fouesnant,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ donne son accord pour admettre en non-valeur :

- sur le budget de la commune, la somme de 226,22 € concernant divers produits communaux,

↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2019.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



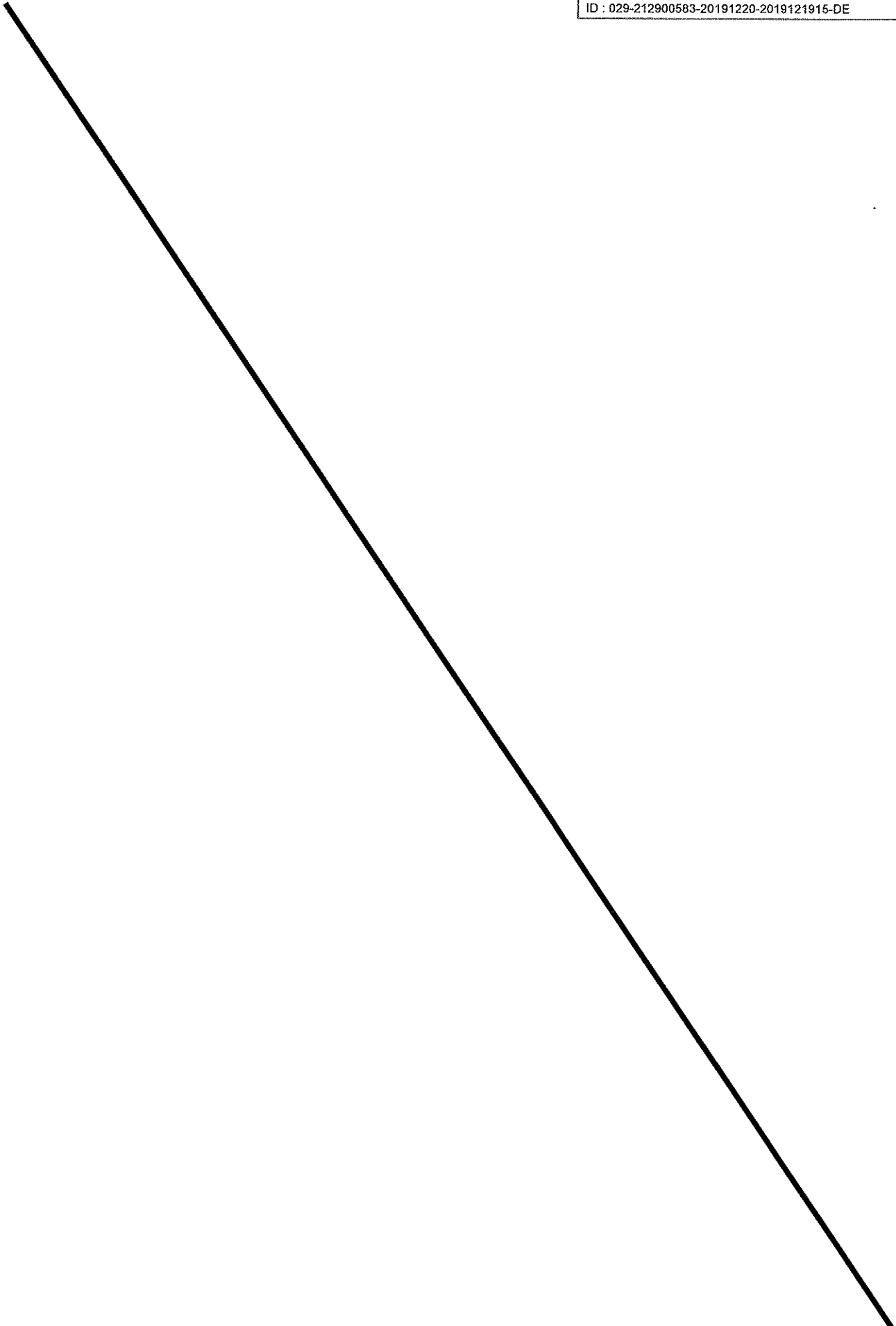


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121915-DE



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121916-DE

Affiché le 20/12/2019



Feuillet 2019/120

VLS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 1.6.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**BRETAGNE OUEST ACCESSION : DEMANDE DE CAUTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.A Bretagne Ouest Accession tendant à obtenir la caution communale pour un emprunt de 1 200 000 € contracté auprès du Crédit Agricole pour la réalisation d'une opération de 12 logements type PSLA à Menez Kersouren à Moustierlin,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° ER3832 en annexe signé entre la S.A Bretagne Ouest Accession ci-après, l'emprunteur et le Crédit Agricole du Finistère ;

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ accorde sa caution à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 200 000 € souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Agricole du Finistère, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° ER3832. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- ↳ accorde la caution de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. La caution porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- ↳ s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121951-DE

Affiché le 20/12/2019



Feuillet 2019/121

VLB

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 5.1.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES, DEMANDE 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code du travail et notamment l'article L 3132-26 relatif aux modalités de dérogation au principe du repos dominical des salariés,

Vu la demande de commerçants et de l'association des commerçants « CAP Fouesnant » en vue d'obtenir l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical des salariés durant 12 dimanches au cours de l'année 2020,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

émet un avis favorable à la demande des commerçants et de l'association des commerçants « CAP Fouesnant » tendant à obtenir une dérogation à la règle du repos dominical des salariés et à obtenir l'autorisation d'ouvrir leurs établissements 12 dimanches au cours de l'année 2020 à savoir les :

- 26 janvier,
- 12 avril,
- 24 mai,
- 5, 12, 19 et 26 juillet,
- 2, 9 et 16 août,

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121951-DE

- 13 et 20 décembre.

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Roger Le Goff", is written over the official stamp.





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 6.1.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS**

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charge du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges en date du 11 septembre 2019,
- ↳ prend acte du montant des nouvelles attributions de compensation à compter du 11 septembre 2019.

Fouesnant, le 20 décembre 2019  
Le Maire,  
Roger LE GOFF

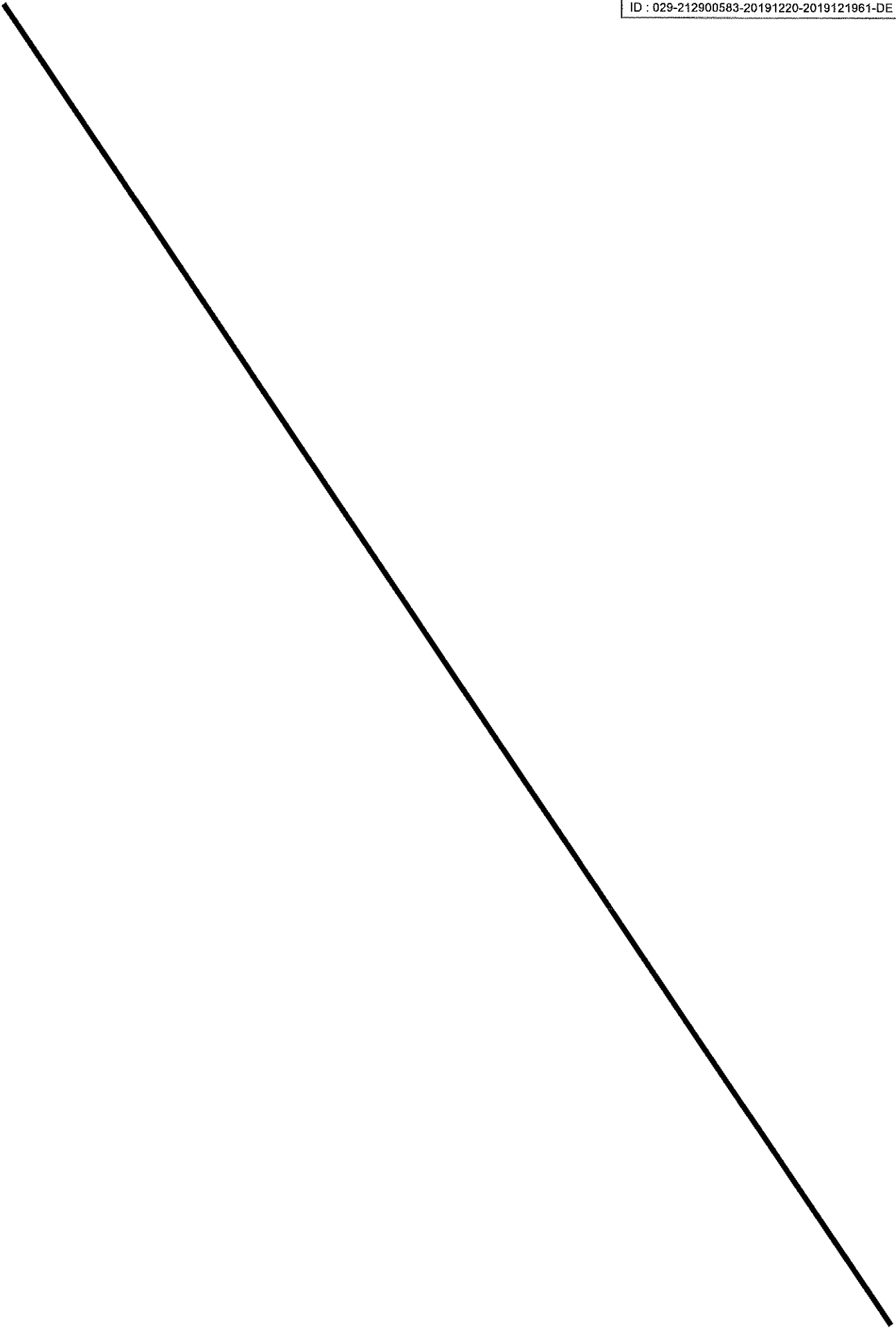


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121961-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 6.2.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**ZONE DE MOUILLAGES ET D'EQUIPEMENTS LEGERS A LA POINTE DE MOUSTERLIN**

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté inter préfectoral des 8 et 19 novembre 2002 et de la prolongation de celui-ci en date du 9 février 2017 autorisant la commune de Fouesnant à créer une zone de mouillages et d'équipements légers au Grand Large à la pointe de Moustierlin pour l'accueil de 20 navires de plaisance,

Considérant que cette autorisation avait expiré le 31 décembre 2017 et a été prorogée depuis,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autoriser le Maire à engager les procédures nécessaires au renouvellement de cette autorisation auprès des services de l'Etat.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF

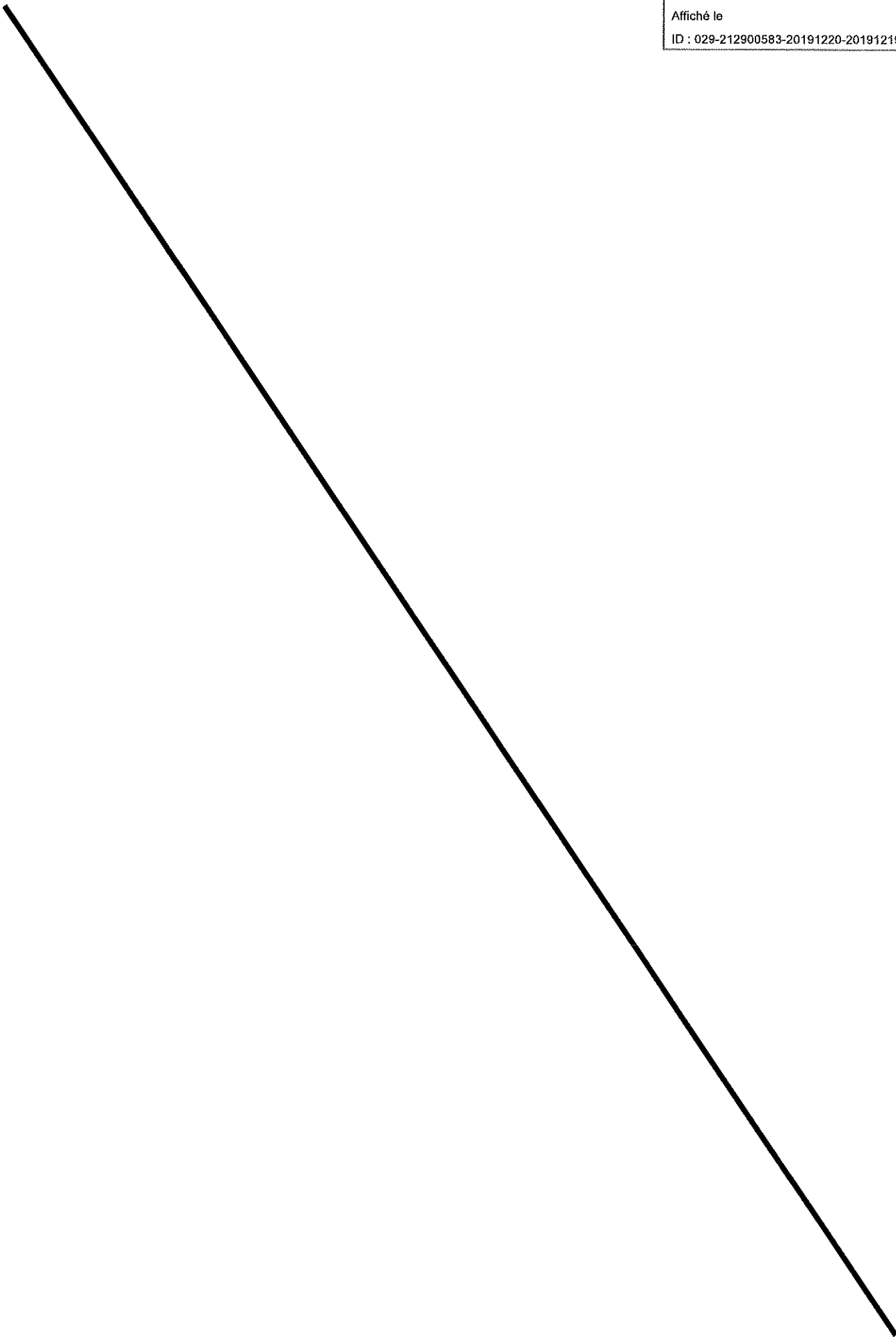


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121962-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 6.3.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**« SPOT NAUTIQUE » AU CAP-COZ - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère du 19 avril 2016 autorisant la commune de Fouesnant à occuper une parcelle du domaine public maritime d'une superficie de 73,75 m<sup>2</sup>, sur la plage du Cap-Coz, afin d'y installer un bungalow destiné à accueillir le « Spot Nautique » du centre nautique de Fouesnant Cornouaille,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ sollicite le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 de l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime, d'une superficie de 128 m<sup>2</sup> (88 m<sup>2</sup> de structure et 40 m<sup>2</sup> de terrasse bois) sur la plage du Cap-Coz, afin d'y installer un bungalow destiné à accueillir le « Spot Nautique » du centre nautique Fouesnant Cornouaille ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF



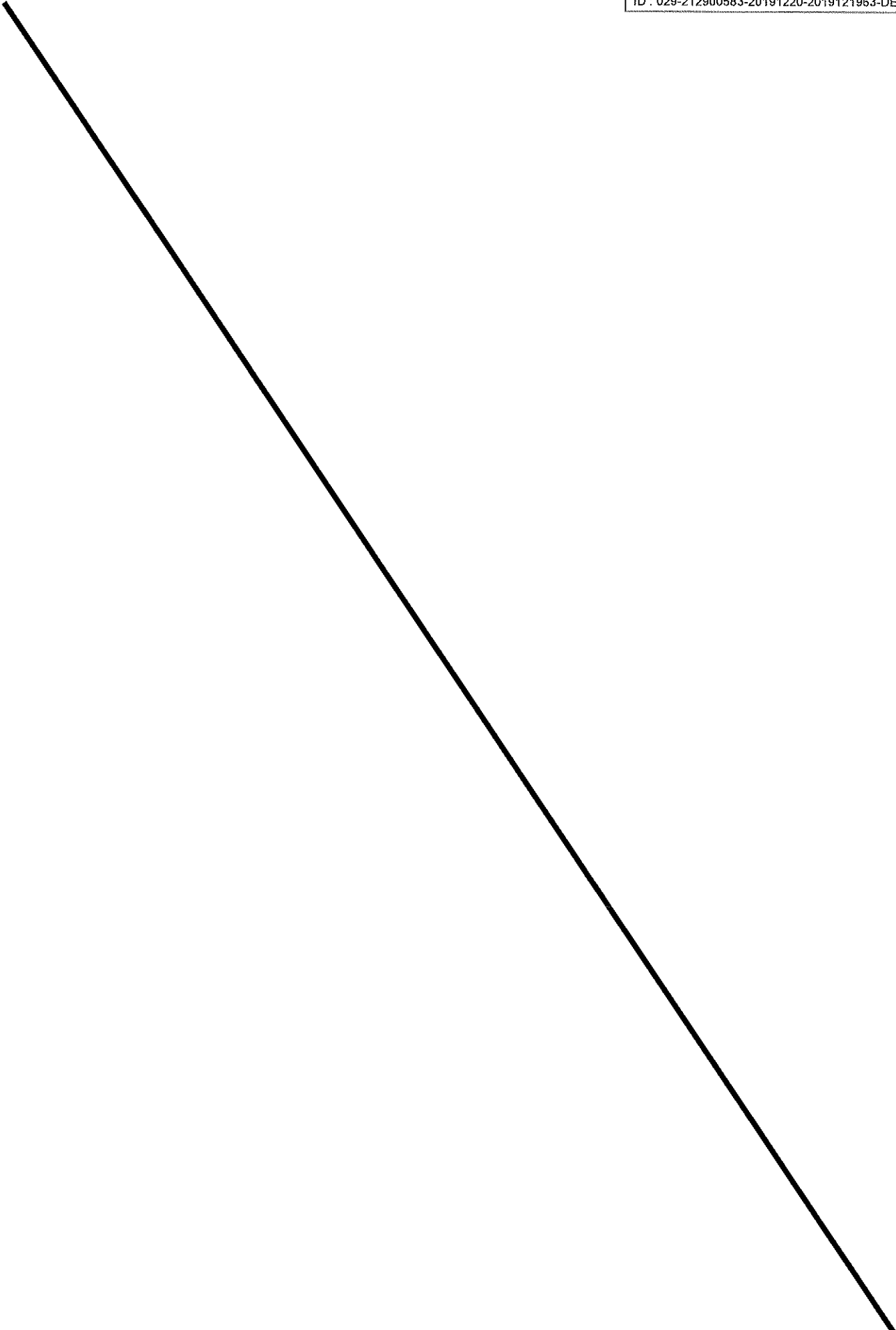


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121963-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 6.4.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES  
AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES  
TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

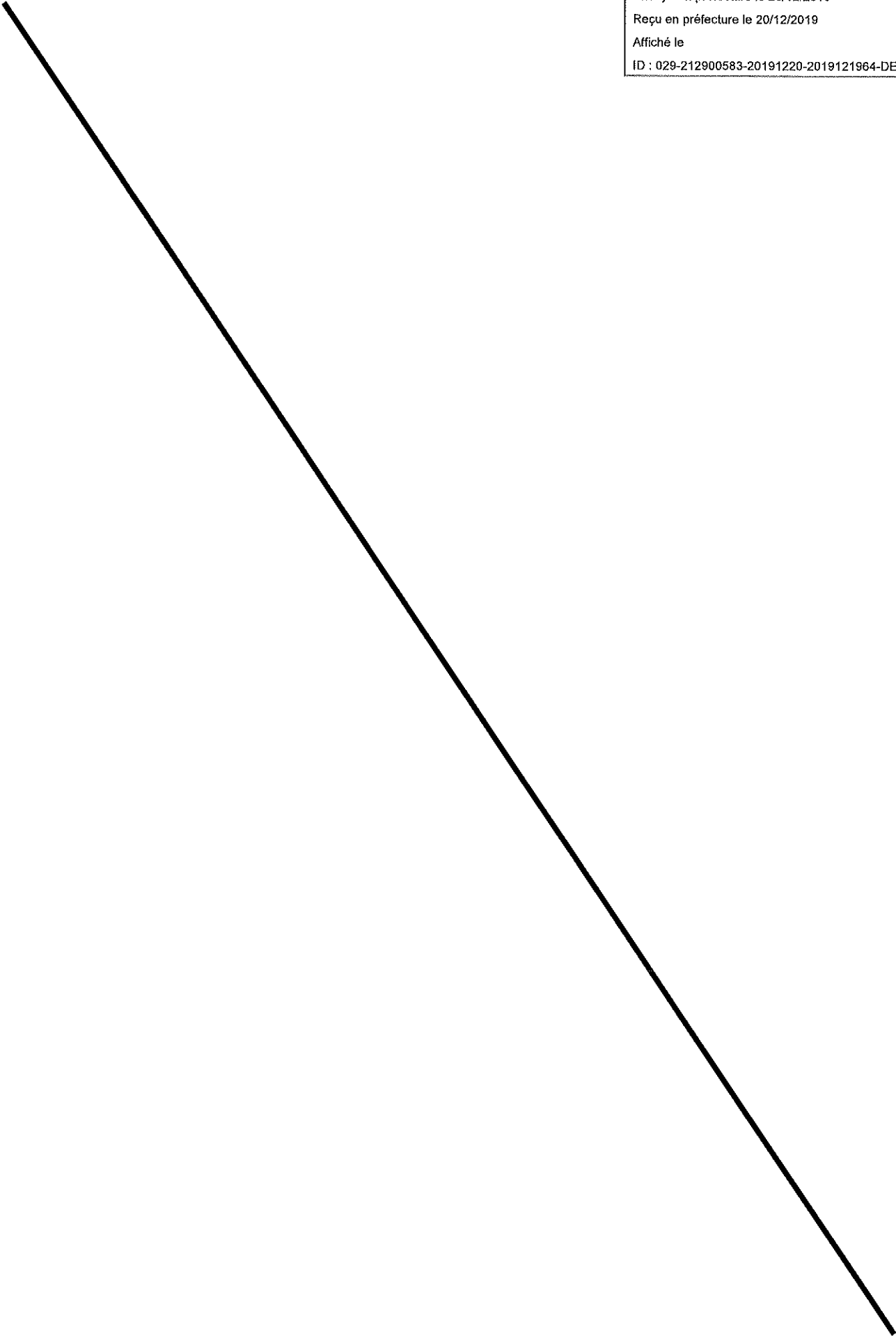
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière de l'Etat au titre de la programmation 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Fouesnant, le 20 décembre 2019  
Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20191220-2019121964-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 6.5.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**FORT CIGOGNE – TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT – SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération 6.5. du 1<sup>er</sup> mars 2016,

Vu sa délibération 6.3. du 7 mars 2017,

Vu sa délibération 6.2 du 14 décembre 2017,

Vu sa délibération 6.2 du 17 décembre 2018,

Vu sa délibération 6.1 du 26 septembre 2019,

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Fouesnant et le Conservatoire du littoral en vue de réaliser des travaux de restauration et d'aménagement du Fort Cigogne aux Glénan,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ intègre le coût des travaux supplémentaires de la tranche ferme dans la tranche optionnelle 3 pour un montant estimé de 47 488,62 € HT,
- ↳ autorise Monsieur le Maire à affermir les tranches optionnelles 1 et 3,
- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère, du Conservatoire du Littoral, de l'association Les Glénans, de la Fondation du Patrimoine et des autres financeurs,

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121965-DE

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF





Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121966-DE

Affiché le 20/12/2019



Feuillet 2019/127

VLB

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 6.6.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**AMENAGEMENT ROUTE DE MESTREZEC A MOUSTERLIN ET CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais pour les aménagements route de Mestrézec et Hent Croas Kerneing,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer la convention à intervenir avec la CCPF.
- ↳ prend acte du montant prévisionnel de notre participation à l'opération estimé à 189 600 € TTC pour les travaux,
- ↳ accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de cette opération, à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20191220-2019121966-DE

valide les termes de la convention de délégation de ~~mairies sauvages~~  
intervenir entre la commune de Fouesnant-les Glénan et la Communauté  
de Communes du Pays Fouesnantais.

Fouesnant, le 20 décembre 2019  
Le Maire,  
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 7.1.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**PROJET DE DECONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS,  
OPH DEPARTEMENTAL FINISTERE HABITAT, HENT AR BLEIZI**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ émet un avis favorable sur le projet de démolition de 4 logements individuels à Fouesnant, Hent Ar Bleizi, en tant que garant du prêt et en tant que commune d'implantation de ces logements appartenant à un organisme HLM,
- ☞ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

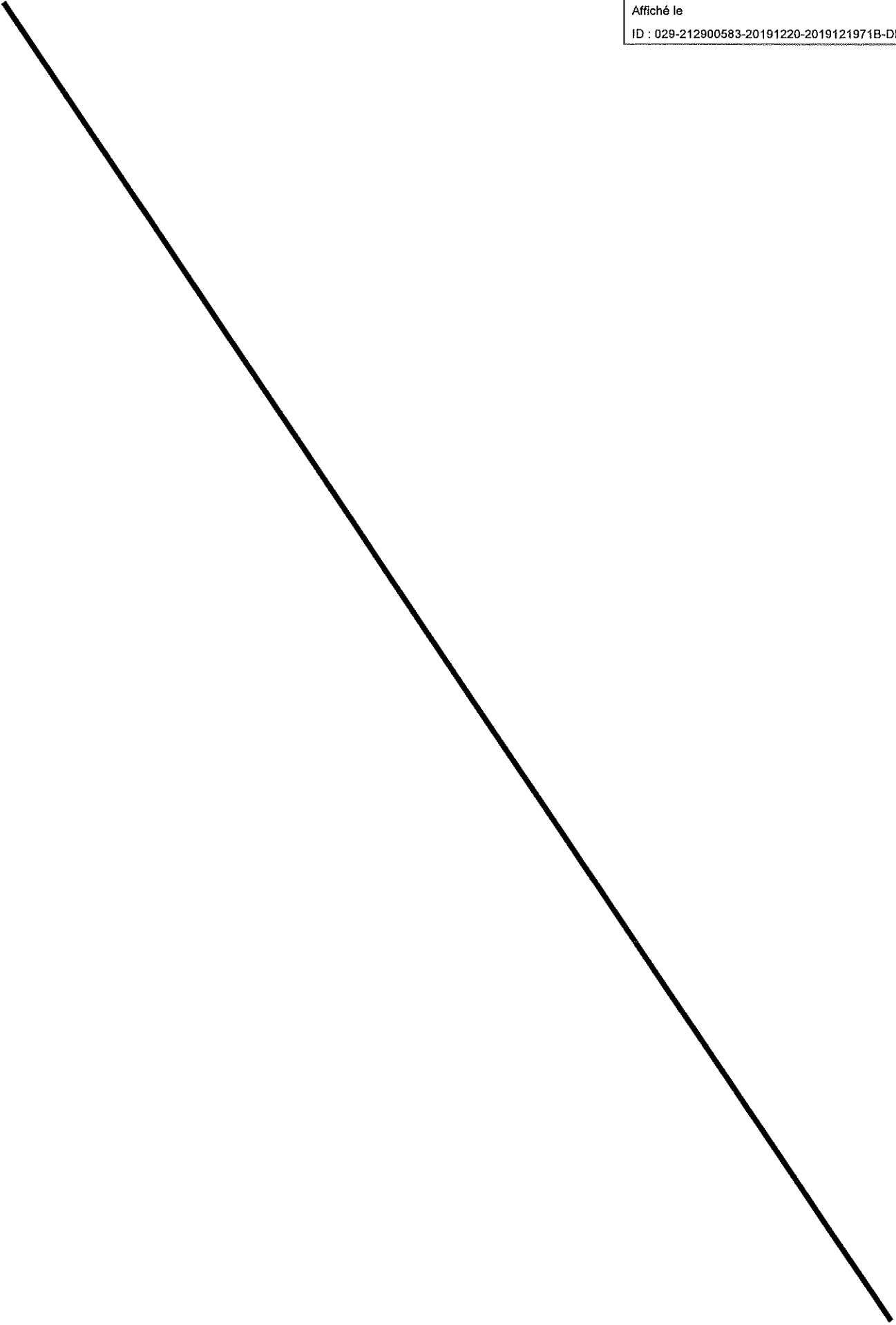


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121971B-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 7.2.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**PRESENTATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT : SECTEUR D'HENT AR BLEIZI ET DU CHEMIN DU CHATEAU D'EAU**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ✎ émet un avis favorable sur l'esquisse d'aménagement du secteur délimité à l'Ouest par la voie de Hent Ar Bleizi et à l'Est par le Chemin du Château d'Eau suivant le plan annexé à la présente délibération,
- ✎ autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération d'urbanisme,
- ✎ charge Monsieur le Maire des formalités relatives à ce dossier,
- ✎ donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

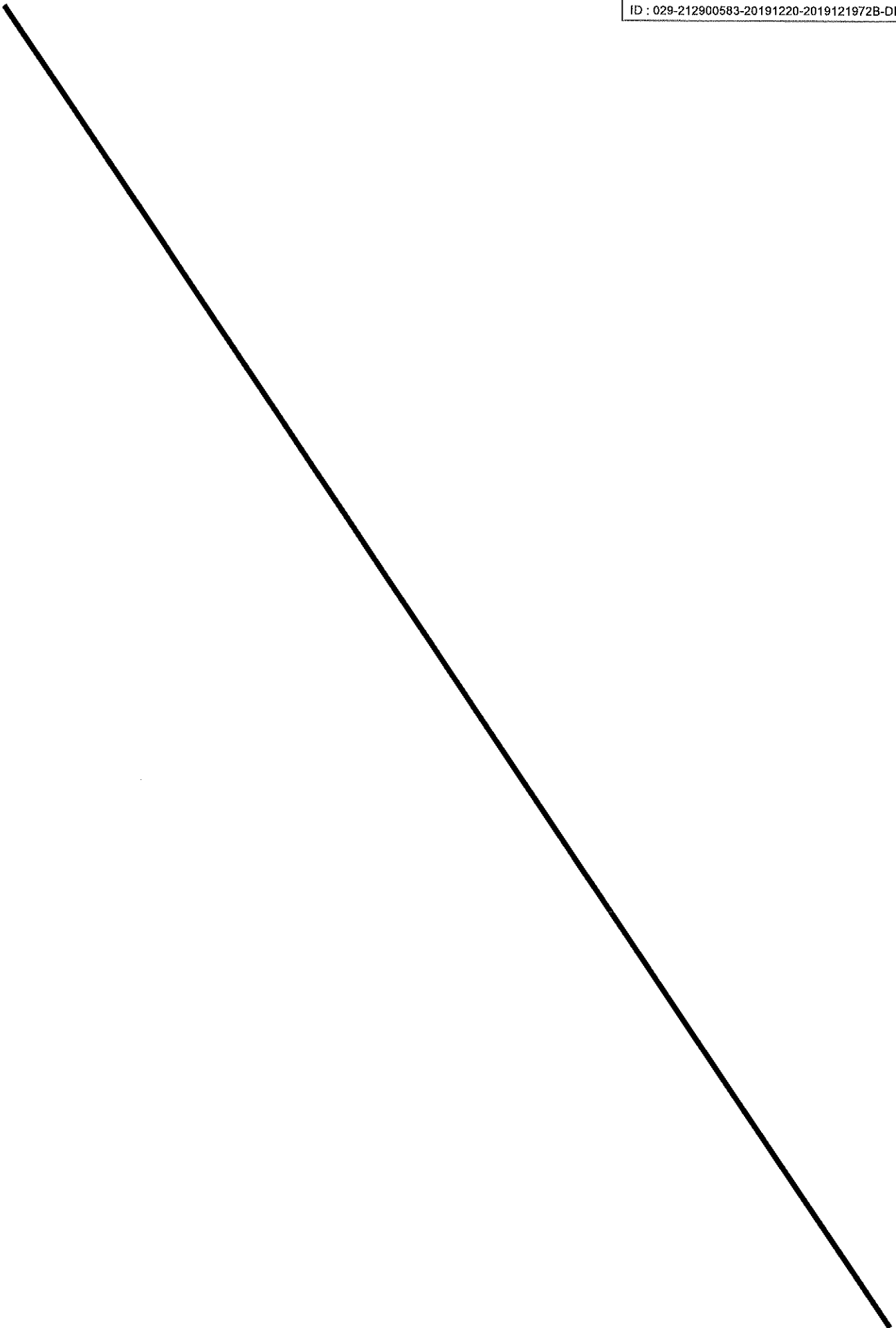


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121972B-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 7.3.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION DA N°71P, 73P, 75 ET 77P SISES  
CHEMIN DU CHATEAU D'EAU**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du 31 octobre 2019 du service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ la vente des parcelles cadastrées section DA n°71p, 73p, 75 et 77p représentant une assiette foncière d'environ 7 459 m<sup>2</sup>, à VINCI Immobilier Grand Ouest, représenté par Monsieur Nicolas THEBAULT, au prix de 500 000 € (cinq cent mille euros) hors taxe et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur,
- ↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF

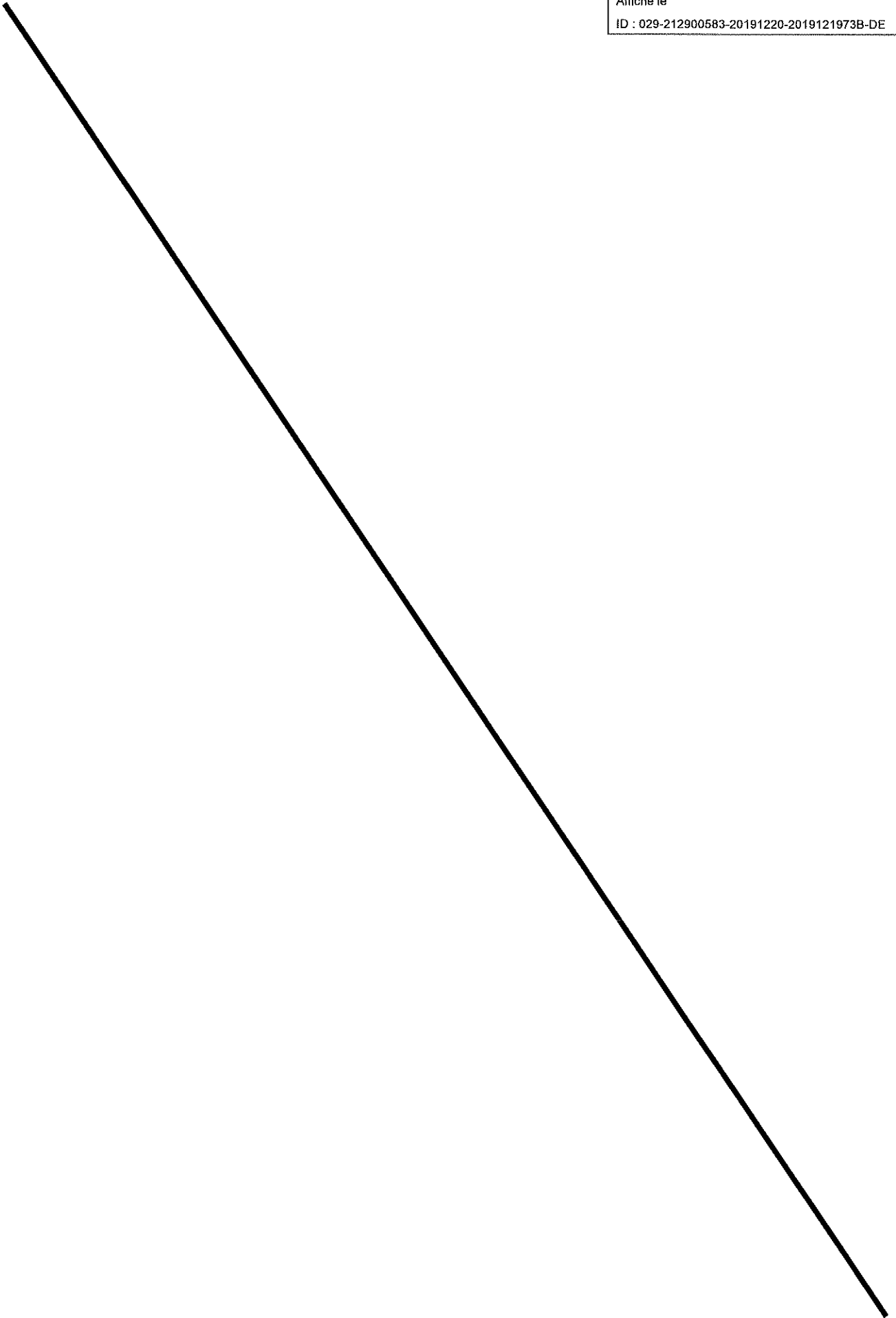


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121973B-DE







**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 7.4.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION CO N°121, 122 ET SECTION CP N°115, 116 SISES HENT LESVERN**

Le Conseil municipal,

Vu la demande de Maître HASCOET,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ déclare accepter à titre gratuit, les parcelles cadastrées section CO n°121 et section CP n°115 et n°116, situées Hent Lesvern d'une superficie de 328 m<sup>2</sup>, propriété des Consorts CARADEC-PULOC'H (Madame Monique CARADEC, Madame Solange CARADEC, Monsieur Pierre Riant et Madame Raymonde CARADEC, Madame Elyane CARADEC, Monsieur Hubert CARADEC, Madame Christine PULOC'H, Monsieur Guy PULOC'H) et la parcelle cadastrée section CO n°120, d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur Hubert CARADEC, en vue de leur incorporation dans le réseau des voies communales ;
- ↳ décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette des parcelles ci-dessus ;
- ↳ prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121974B-DE

↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 7.5.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE VC N°96A – ESPACE KERVIHAN ET ALIENATION APRES ENQUETE PUBLIQUE AU PROFIT DE LA SAS HELLO**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°7.4 du 26 septembre 2019,

Vu l'arrêté n°2019-AT 322 du 15 octobre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une portion de la voie communale VC n°96A, dite Espace Kervihan, en vue de son aliénation à la SAS HELLO,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur reçu le 26 novembre 2019,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ émet un avis favorable à la vente d'une emprise d'environ 155 m<sup>2</sup> de la voie communale VC n°96A, à la SAS HELLO, représentée par Monsieur et Madame HELLO, demeurant 4 Espace Kervihan à Fouesnant,
- ↳ fixe le prix de vente de cette emprise à cent dix euros (110,00 €) le m<sup>2</sup>, hors taxe et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur,

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

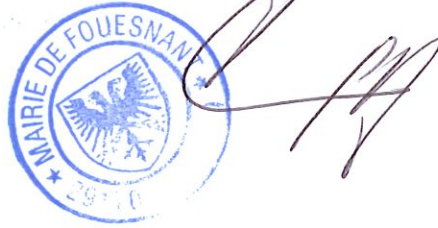
Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121975-DE

- ↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 9.1.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE LA VILLE DE FOUESNANT AU TITRE DE COMMUNE TOURISTIQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Vu le souhait de Fouesnant-les Glénan de rester une destination touristique de référence et considérant la nécessité de renouveler son classement au titre de « Commune touristique ».

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ la commune de Fouesnant-les Glénan, décide de solliciter auprès de la Préfecture du Finistère, le renouvellement de son classement au titre de Commune touristique,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, ainsi qu'à signer les documents à intervenir.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121991-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 9.2.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Étaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNALT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A BREHOULOU (BOULODROME)  
POUR LA PETANQUE FOUESNANTAISE**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec la Pétanque Fouesnantaise, relative à la mise à disposition de locaux à l'espace sportif boulodrome/vestiaires de Bréhoulou à Fouesnant-les Glénan,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121992-DE



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121993-DE

Affiché le 20/12/2019



Feuillet 2019/135

VLB

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 9.3.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A BREHOULOU (VESTIAIRES)  
POUR L'USF (UNION SPORTIVE FOUESNANTAISE)**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec l'Union Sportive Fouesnantaise, relative à la mise à disposition de locaux à l'espace sportif boulodrome/vestiaires de Bréhoulou à Fouesnant-les Glénan,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

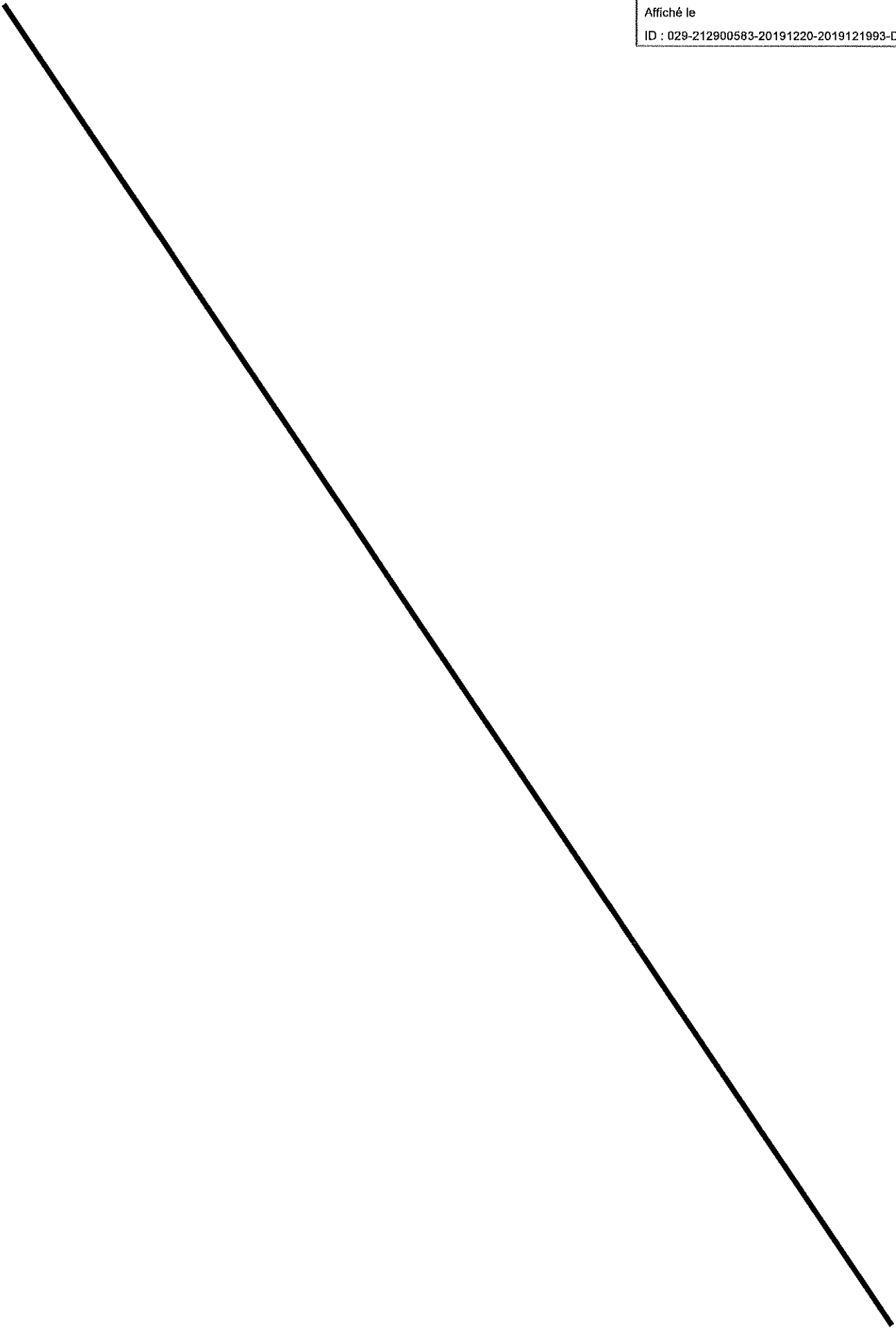


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121993-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 9.4.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Technique en date du 11 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve la proposition du Maire de modifier le tableau des emplois au vu des besoins de la collectivité comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- l'emploi de professeur de chant choral créé à temps non complet 6h15 est supprimé. Il est créé à temps non complet à raison de 7h15 hebdomadaires ;
- l'emploi de professeur de flûte traversière créé à temps non complet 9h15 est supprimé. Il est créé à temps non complet à raison de 12h35 hebdomadaires ;
- l'emploi de professeur de violoncelle créé à temps non complet 6h25 est supprimé. Il est créé à raison de 7h05 hebdomadaires ;
- l'emploi de professeur de harpe celtique créé à 6h25 est supprimé. Il est créé à raison de 5h10 hebdomadaires.
- L'emploi de professeur de batterie créé à temps complet est supprimé. Il est créé à raison de 18h00 hebdomadaires.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121994-DE

- l'emploi de professeur de violon créé à temps non complet 10h40 est supprimé. Il est créé à raison de 15h40 hebdomadaires ;
- l'emploi de synthétiseur créé à temps non complet 4h10 est supprimé. Il est créé à raison de 3h40 hebdomadaires ;
- l'emploi de professeur de saxophone à temps non complet 6h15 est supprimé. Il est créé à raison de 6h25 hebdomadaires ;
- l'emploi de professeur d'accordéon diatonique créé à temps non complet 12h40 est supprimé. Il est créé à raison de 12h05 hebdomadaires.

↳ autorise le Maire à prendre les actes du personnel dans le cadre fixé par ce tableau des emplois,

↳ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 9.5.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**RECRUTEMENTS OCCASIONNELS 2020 : AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS OU SUR DES EMPLOIS PERMANENTS POUR UN BESOIN OCCASIONNEL**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1° et 2° et 3-1,

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de fonctionnement des services publics et de faire face à d'éventuels surcroûts d'activités,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer certains services communaux en période estivale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à :

- ↳ constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité, voire à l'absence d'un agent,
- ↳ déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels recrutés selon la nature des fonctions exercées et l'expérience professionnelle du candidat,

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121995-DE

↳ procéder aux recrutements,

↳ signer les contrats nécessaires à la formalisation de l'engagement.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF







**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 9.6.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**CONVENTION DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX AVEC LE TENNIS CLUB  
FOUESNANTAIS**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le Tennis Club Fouesnantais, relative au cofinancement des travaux de rénovation des tennis de Kerlosquen,

Vu la présentation du rapporteur,

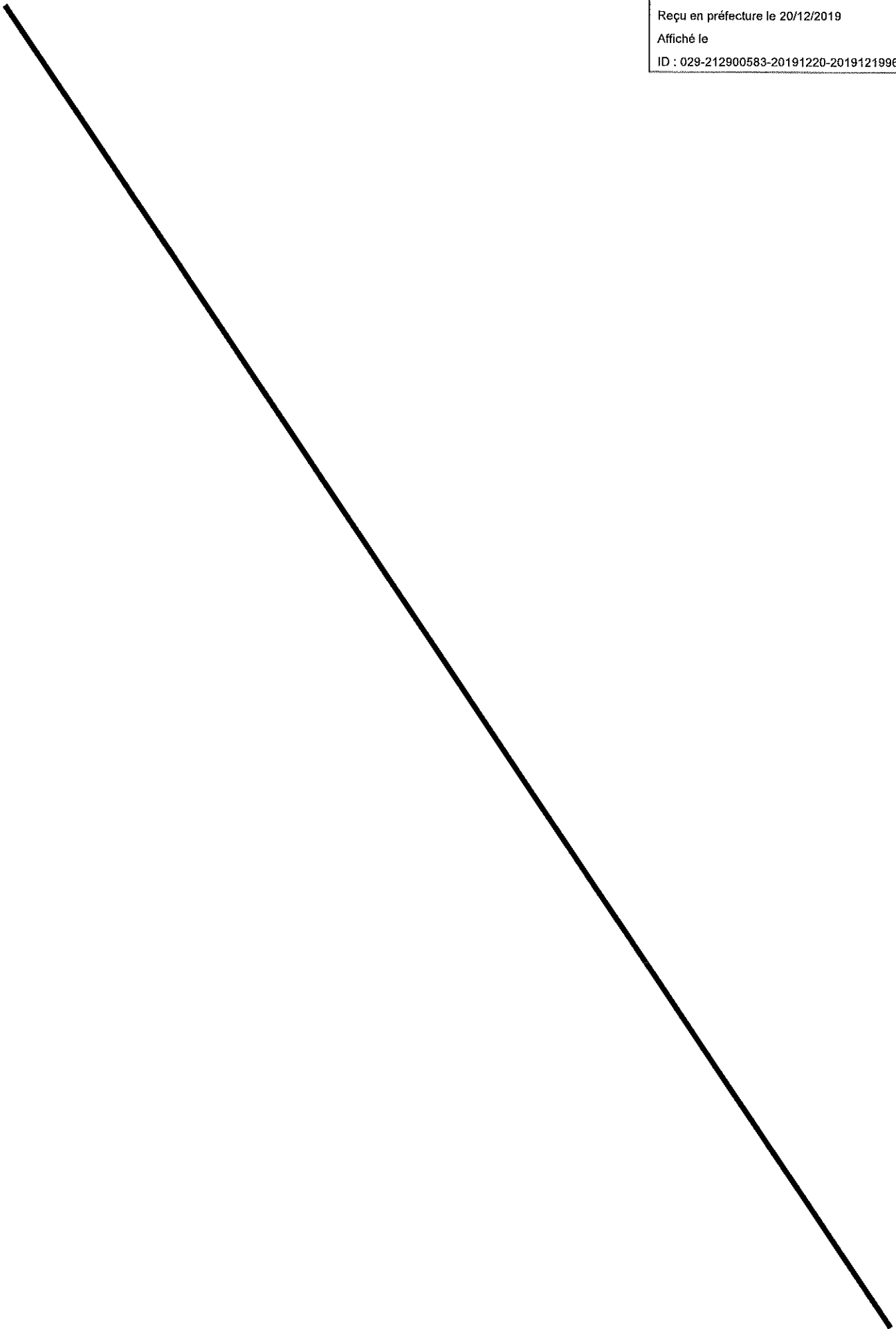
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants pour le cofinancement des travaux de Kerlosquen.

Fouesnant, le 20 décembre 2019  
Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 029-212900583-20191220-2019121996-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
N° 9.7.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'INFORMATIQUE ET A LA TELEPHONIE**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 9.3. du 15 décembre 2014, relative à la création d'un service commun dans le domaine de l'informatique,

Vu la convention subséquente conclue le 24 décembre 2014, entre la commune de Fouesnant et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), précisant les modalités de mise en place de ce service commun,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant l'intérêt de créer un « *groupement de commandes* » pour la passation des marchés relatifs à l'informatique et à la téléphonie,

Vu le projet de convention à conclure entre la commune de Fouesnant, la CCPF, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et l'Office de Tourisme, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce « *groupement de commandes* »,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ décide de mettre en place un « *groupement de commandes* » entre la commune de Fouesnant, la CCPF, le CIAS et l'Office de Tourisme dans la

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-2019121997-DE

perspective de la passation et de la conclusion des marchés relatifs à l'informatique et à la téléphonie,

- ↳ approuve le projet de convention à conclure entre la commune de Fouesnant, la CCPF, le CIAS et l'Office de Tourisme fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce « *groupement de commandes* »,
- ↳ désigne la CCPF en qualité de coordonnateur du groupement,
- ↳ autorise le Maire à signer ce document ; ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
INFORMATION N°1**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Le rapport annuel du Maire a été transmis à l'ensemble des élus.

La commission communale pour l'accessibilité s'est réunie le mercredi 6 novembre 2019.

Le Conseil Municipal :

↳ prend acte de cette communication.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-20191219INFO1-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
INFORMATION N°2A**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Étaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNALUT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 29 AOUT 2019 AU 26 NOVEMBRE 2019)**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 26 août 2019 au 26 novembre 2019.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

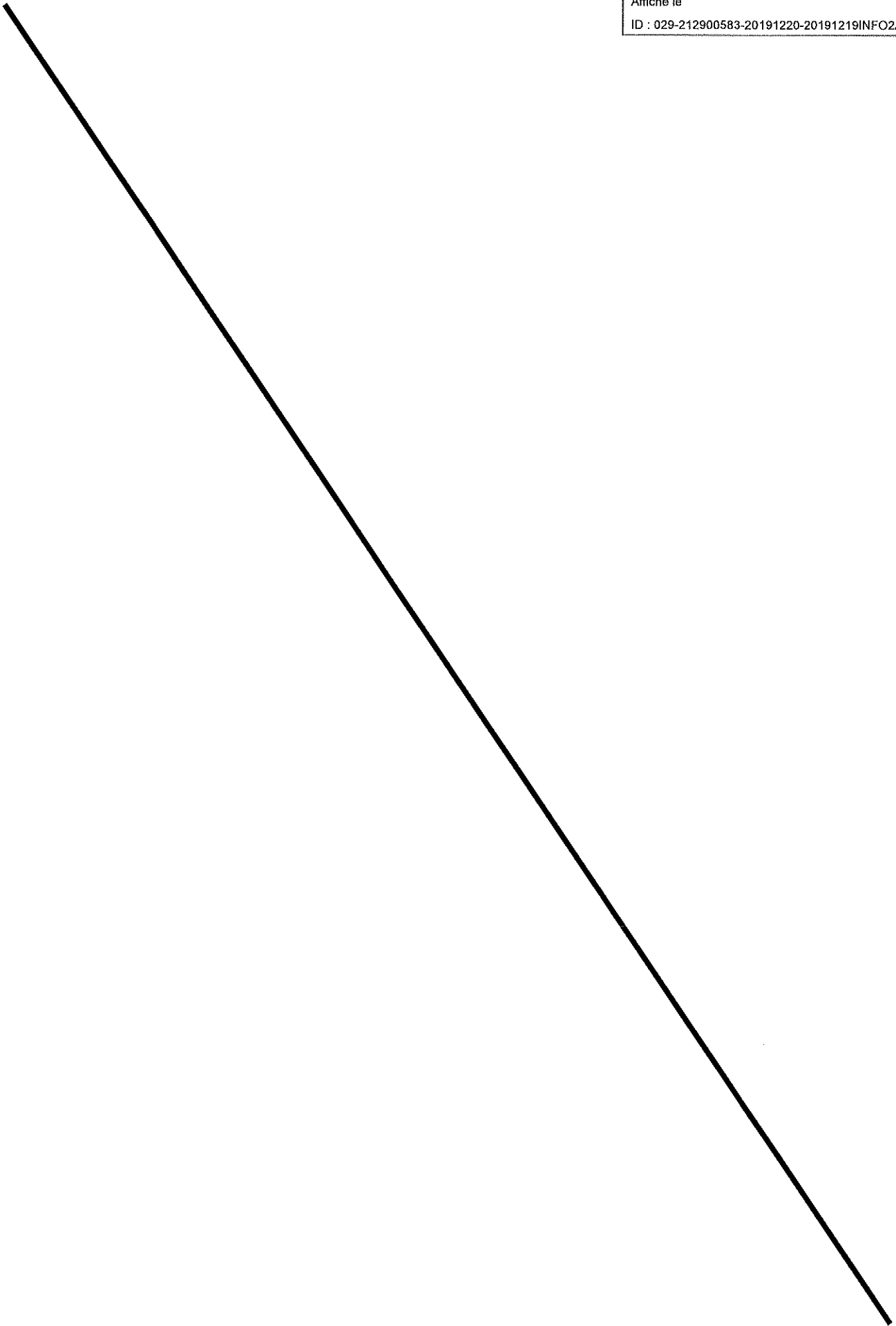


Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-20191219INFO2AB-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
INFORMATION N°2B**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

☞ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-20191219INFO2B-DE



Feuillet 2019/143

VUB

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019  
INFORMATION N°2C**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 03, s'est terminée à 22 h 43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**Étaient Présents :**

Mr LE GOFF, Mme BERTHOLOM, Mme BOESSE, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mr CLEMENT, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mme DOMINOIS, Mr ESNAULT, Mme FOURNIER, Mr HAMEAU, Mme JEANNES JOSSET, Mr JEZEQUELLOU, Mme KERLOCH, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme MALANDAIN, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN F, Mr MERRIEN J.N, Mr RIHANI, Mr SANCEAU, Mr SPITZ, Mme TABARLY,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mr GUILLOUX à Mr MERRIEN B

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

Fouesnant, le 20 décembre 2019

Le Maire,  
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20191220-20191219INFO2C-DE